

ANTIGELO



Fiche de Données de Sécurité Dow France S.A.S.

Nom du produit: Propylene Glycol Industrial Grade

Date de révision: 2006/03/31
Date d'impression : 25 Feb
2008

Dow France S.A.S. vous encourage à lire cette Fiche de Données de Sécurité en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

1. Identification du produit et de la société

Nom du produit
Propylene Glycol Industrial Grade

Domaine d'utilisation de la substance/préparation :

Dow recommande que ce produit soit utilisé en conformité avec les usages énumérés. Si vous comptez utiliser ce produit à d'autres fins que celles désignées par Dow, veuillez contacter le Groupe d'Information aux Clients de Dow pour plus d'information. Produit chimique intermédiaire, par exemple, pour la fabrication des résines polyester. Solvant. Fluide dégivrant. Ce grade particulier de propylène glycol n'est pas recommandé pour utilisations dans des applications de types pharmaceutiques, alimentaires (y compris les aliments pour animaux) ou cosmétiques. Pour ces applications qui impliquent une exposition/consommation par l'homme ou l'animal, le Propylène Glycol USP/EP doit être utilisé.

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Dow France S.A.S.
23 Avenue Jules Rimet
93691 La Plaine St Denis Cedex
France

Information aux clients : +32-3-450-2240

NUMERO DE TELEPHONE D'URGENCE

Contact en cas d'urgence, 24 h sur 24 : 03-88-53-36-76
Contact local en cas d'urgence: 00 33 368 533 676

ORFILA: 01.45.42.59.59

2. Composition/information sur les composants

Composant	Quantité	Classification	Numéro CAS	Numéro CE
Propylèneglycol	> 89,5 %	Non classé	57-55-8	200-338-0

3. Identification des dangers

Ce produit n'est pas classé dangereux selon les critères de la CE.

* Indique une Marque

Nom du produit: Propylene Glycol Industrial Grade**Date de révision:** 2008/03/31

4. Premiers secours

Contact avec les yeux: Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Après une ou deux minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer à grande eau encore plusieurs minutes.

Si des effets apparaissent, consulter un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Contact avec la peau: Laver la peau à grande eau.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais ; si des effets se manifestent, consulter un médecin.

Ingestion: Aucun traitement médical d'urgence nécessaire. Ne jamais administrer de liquide ou faire vomir si le patient est inconscient ou présente des convulsions.

Information à l'usage du médecin: Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction: Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique.

Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu. Il est préférable d'utiliser des mousses antialcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatement tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sécurité ou en cas de changement de couleur du contenant. Les liquides en feu peuvent être éteints en les diluant avec de l'eau. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels.

Équipement de protection pour les intervenants: Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA) et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption.

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement: Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements : Toute matière absorbante. Recueillir dans des contenants ouverts appropriés et bien étiquetés. Laver à grande eau la zone du déversement. Gros déversements : Endiguer la zone pour contenir le déversement. Pomper dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Pour plus d'information, consulter la section 13, considérations relatives l'élimination.

Précautions personnelles: Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8, Contrôle de l'exposition et protection individuelle. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Le produit déversé risque de provoquer des chutes.

Précautions environnementales: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12, Informations écologiques.

7. Manipulation et entreposage / stockage

Manipulation

Manipulation générale: Une ventilation supplémentaire ou une extraction locale peut-être nécessaire pour manipuler le produit chaud.

Autres précautions: Les déversements de ces produits organiques sur des matériaux d'isolation fibreux et chauds peuvent conduire à une baisse des températures d'auto-inflammation, entraînant éventuellement une combustion spontanée.

Entreposage / Stockage

Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil ou des rayons ultraviolets. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Stocker dans un endroit sec. Protéger de l'humidité de l'air. Entreposer dans les matériaux suivants: Acier inoxydable. Aluminium. Contenant doublé de Plaste 3088. Acier inoxydable de type 316. Contenant plastique opaque en HDPE.

Durée de conservation	Température maximale
: utiliser d'ici	d'entreposage
12,0 mois	40 °C

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Limites d'exposition

Composant	Liste	Type	Valeur
Propylèneglycol	WEEL	VME Aérosol.	10 mg/m ³

Protection personnelle

Protection des yeux/du visage: Pour la plupart des opérations, des lunettes de sécurité devraient suffire; cependant, pour les opérations qui produisent des brouillards, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques. Les lunettes de sécurité doivent être conformes à la Directive 89/686/CEE Catégorie 2.

Protection de la peau: Aucune autre précaution à prendre que le port de vêtements de protection propres.

-Protection des mains: Des gants de protection chimique ne sont pas nécessaires pour la manipulation de ce produit. En accord avec les mesures générales d'hygiène concernant la manipulation des produits chimiques, réduire au minimum le contact cutané.

Protection respiratoire: Les concentrations atmosphériques devraient être maintenues sous les limites d'exposition. Lorsqu'une protection respiratoire est requise pour certaines opérations, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué. En présence de brouillards dans l'air, porter un appareil de protection respiratoire filtrant anti-aérosols homologué. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant : Filtre combiné contre les vapeurs organiques et contre les aérosols, type AP2.

Ingestion: Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains avant de fumer ou de manger.

Mesures techniques

Ventilation: Assurer une ventilation générale et/ou une ventilation locale par aspiration afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Inodore

Point d'éclair - coupelle fermée	103 °C <i>Bibliographie (PMCC)</i>
Limites d'inflammabilité dans l'air	Inférieure: 2,6 % (v) <i>Estimation</i> Supérieure: 12,5 % (v) <i>Estimation</i>
Température d'auto-inflammation	371 °C <i>Bibliographie</i>
Tension de vapeur	0,3 mbar @ 25 °C <i>Bibliographie</i>
Point d'ébullition (760 mm Hg)	187,4 °C <i>Bibliographie</i>
Densité de vapeur (air = 1)	2,62 <i>Bibliographie</i>
Densité (H ₂ O=1)	1,04 20 °C/20 °C <i>Bibliographie</i>
Point de congélation	Aucune donnée d'essais disponible
Point de fusion	Aucune donnée d'essais disponible
Solubilité dans l'eau (en poids)	100 %
pH	Sans objet.
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	0,02 <i>Estimation</i>
Viscosité dynamique	48,6 mPa @ 25 °C <i>Bibliographie</i>
Point d'écoulement	< -57 °C <i>Bibliographie</i>

10. Stabilité et réactivité

Stabilité/instabilité

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Voir la Section 7, Entreposage.

Hygroscopique.

Conditions à éviter: Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé. Éviter la lumière directe du soleil ou les sources ultraviolettes.

Substances incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

Polymérisation dangereuse

Ne se produira pas.

Décomposition thermique

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter : Aldéhydes. Alcools. Éthers. Acides organiques.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

DL50, rat 20.000 - 34.000 mg/kg

Contact avec les yeux

Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire. Des lésions cornéennes sont peu probables. Les brouillards peuvent irriter les yeux.

Contact avec la peau

Un contact prolongé est essentiellement non irritant pour la peau. Un contact répété peut provoquer une desquamation et un ramollissement de la peau.

Absorption cutanée

- || Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.
DL50, lapin > 20.000 mg/kg
- || **Inhalation**
- || A température ambiante, l'exposition aux vapeurs est minime en raison du faible taux de volatilité. Les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).
- || **Toxicité à doses répétées**
- || Dans quelques rares cas, une exposition excessive répétée au propylène glycol peut provoquer des effets sur le système nerveux central.
- || **Toxicité chronique et cancérogénicité**
- || N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.
- || **Toxicité pour le développement**
- || N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.
- || **Toxicité pour la reproduction**
- || Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- || **Toxicologie génétique**
- || Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de génotoxicité sur des animaux ont donné des résultats négatifs.

12. Informations écologiques

DEVENIR CHIMIQUE

Données pour le composant: Propylène glycol

Mouvement et répartition

Facteur de bioconcentration faible (FBC inférieur à 100 ou log Pow inférieur à 3). Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50). Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Constante de la loi d'Henry (H): $1,2E-8 \text{ atm} \cdot \text{m}^3/\text{mole}$ Mesuré

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): -0,92 Mesuré

Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc): < 1 Estimation.

Persistance et dégradabilité

Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment. La biodégradation peut se produire dans des conditions anaérobies (en l'absence d'oxygène).

Tests de biodégradation de l'OCDE:

Biodégradation	Durée de l'exposition	Méthode
81 %	28 jr	Test OCDE 301F
95,6 %	64 jr	Test OCDE 306

Demande chimique en oxygène: 1,53 mg/mg

Demande théorique en oxygène: 1,68 mg/mg

ÉCOTOXICITE

Données pour le composant: Propylène glycol

|| Cette matière n'est pas classifiée comme étant dangereuse pour les organismes aquatiques (CL 50/CE 50/CI 50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

|| CL50, truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*), 96 h: 44.000 - 51.800 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

|| CE50, puce d'eau daphnie magna, 48 h, immobilisation: 4.650 - 34.000 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

|| CE50, algue verte *Selenastrum capricornutum*, inhibition de la croissance de la biomasse: 19.000 mg/l

Toxicité pour les micro-organismes

|| CE50, Test OCDE 209; boues activées, inhibition de la respiration, 3 h: > 1.000 mg/l

13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminer conformément aux réglementations nationales et locales. Ne pas rejeter dans les égouts, sur le sol ou dans toute étendue d'eau.

14. Informations relatives au transport

|| ROUTE & RAIL
NON RÉGLEMENTÉ

|| MER
NON RÉGLEMENTÉ

|| AIR
NON RÉGLEMENTÉ

|| VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES
NON RÉGLEMENTÉ

15. Informations réglementaires

US. Toxic Substances Control Act

Tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire du TSCA ou en sont exemptés en vertu du règlement 40 CFR 720.30.

Inventaire européen des produits chimiques commercialisés (EINECS)

Les composants de ce produit figurent dans l'inventaire EINECS ou en sont exemptés.

Classification CE et informations sur l'étiquetage utilisateurs.

|| Ce produit n'est pas classé dangereux selon les critères de la CE.

|| France. Tableaux des maladies
professionnelles

Propylèneglycol

Tableau :

84

16. Autres informations

Documentation sur le produit

Pour toute information supplémentaire sur ce produit ou d'autres produits de Dow, visitez notre page Web au www.dow.com.

Révision

Numéro d'identification : 40808 / 3006 / Date de création 2006/03/31 / Version : 8.0

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

|| N/D Non disponible

P/P	Poids/poids
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
VLE	Valeur Limite d'Exposition
VME	Valeur limite de Moyenne d'Exposition
"ACGIH"	"American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Inc."
"DOW IHG"	"Dow Industrial Hygiene Guideline" (valeur indicative Dow)
"WEEL"	"Workplace Environmental Exposure Level"
HAZ DES	Désignation du danger
VLEP UE	Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle de l'Union Européenne

Dow France S.A.S. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette Fiche de Données de Sécurité de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date de révision mentionnée ci-dessus. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération des sources d'information comme par exemple des Fiches de Données de Sécurité (FDS) propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsables et ne pouvons pas être tenu pour responsables des FDS obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une FDS provenant d'une source extérieure, ou si vous craignez que votre FDS ne soit pas à jour, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.

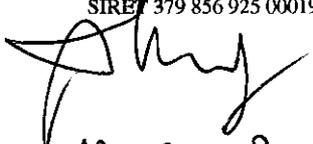
TRANSIMEX

470 Route de Corbas

69360 ST SYMPHORIEN D'OZON

Tél. : 04.78.02.3.92 - Fax : 04.78.02.10.50

SIRET 379 856 925 00019


12.09.2008.